

Pour une croissance verte...

Une Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEr) à Burcin ?

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit, dans son article 15, un dispositif de planification territoriale en matière d'énergies renouvelables. Cette démarche vise à faciliter la transition énergétique des territoires en établissant une cartographie des zones préférentielles des communes quant au développement d'énergies renouvelables. Ainsi, chaque commune, doit définir des **Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEr)**

Ce sujet a été abordé lors du Conseil Municipal du 13 décembre dernier. Ces zones sont des secteurs géographiques au sein desquels les projets de production d'énergie renouvelable bénéficieront d'avantages économiques et administratifs. Le service Transitions de la CCBE doit nous apporter son soutien pour faire ce diagnostic, et élaborer des propositions avant une concertation avec le public, ceci dans le courant de l'année 2024.

Cette action est l'occasion de rappeler ce qu'est le PCAET.

PCAET - Plan Climat-Air-Energie-Territorial

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20000 habitants, ont l'obligation d'élaborer un Plan Climat-Air-Energie-Territorial; ceci pour les raisons suivantes :

1. Réduction des gaz à effet de serre (GES), exemple : rénovation des bâtiments.
2. Amélioration de la qualité de l'air, exemple : réduction des polluants atmosphériques.
3. Optimisation des consommations énergétiques : réduire ces consommations.
4. Stimulation de l'emploi local, exemple : implantation de nouvelles entreprises;



Plan des actions CCBE pour 2024 - 2030

(Vous pouvez trouver ce plan dans les actualités de notre site internet burcin.fr)

- Organiser une expertise complète et opérationnelle mobilisable sur les enjeux du bâti et de l'aménagement.
- Transformer le territoire dès aujourd'hui pour garantir sa résilience sur le long terme.
- Inciter l'ensemble des acteurs à réduire leur empreinte carbone en construisant des alternatives engageantes.

La Mairie de Burcin

1, place de la Mairie—38690 BURCIN
Tél. : 04 76 65 00 90
Courriel : mairie.burcin@wanadoo.fr
Site internet : burcin.fr

Ouverture au public
Lundi, jeudi : 14h—16h
Vendredi : 16h30—18h
Et sur rendez-vous

BURCIN



L'écho burcinois Mars 2024 - n°17

Chères burcinoises, chers burcinois,

L'année 2024 avance et le printemps arrive avec, espérons-le, de belles journées en perspective. Cet Echo a pour objectif de vous donner les informations, mais n'hésitez pas cependant à visiter le site internet de notre commune www.burcin.fr qui est actualisé au jour le jour, pour être informés en permanence de l'actualité de notre commune et plus largement de notre intercommunalité.

Avant d'évoquer nos différentes actions, je voulais remercier l'ensemble de nos concitoyens pour l'accueil qui a été réservé à notre recenseuse Myriam Bronner. A ce sujet, nous reviendrons dans un prochain numéro avec les chiffres officiels de l'INSEE.

Pour nos projets en cours :

- * L'extension du cimetière est presque finie, il ne reste plus que la pose du portail et l'engazonnement. Le règlement va être actualisé lors d'un prochain conseil municipal.
- * Une boîte à livres a été mise en place sur le parking de l'école, vous pouvez emprunter et déposer des ouvrages.

Pour les projets en préparation :

- * La RD 73 à Ternin : les études sont en cours avec un maître d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux aériens (Électriques et Télécommunications) et pour la sécurisation de la traversée du hameau. Les travaux sont prévus à compter du dernier trimestre 2024.
- * Le local à l'espace détente (toilettes publiques et espace de vie pour notre employé communal) : le prestataire a été choisi, les travaux devraient démarrer en novembre 2024.

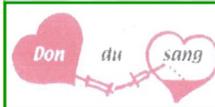
Pour les enfants nés en 2021, vous pouvez dès à présent faire les inscriptions à l'école.

Je vous souhaite un beau printemps.



Jonquilles au Frêne

Philippe Margnat



Amicale des donneurs de sang bénévoles des Terres Froides
Burcin-Châbons-Oyeu.

Le 5 avril à 19h30 à la salle communale :
Remise de médailles et Assemblée générale.



La Ligue contre le cancer - Comité de l'Isère - Délégation Pont de Beauvoisin
Opération brioches à domicile à Burcin le samedi 27 avril.

Nous vous serions reconnaissants de réserver le meilleur accueil aux bénévoles de Burcin qui se présenteront à votre domicile.



Le sou des écoles organise **le safari truites le 4 mai** à la pisciculture de Burcin. Pour tous renseignements : 06 84 29 11 81.

L'animation dans le village

Après les « vœux du maire » le 14 janvier, les mois de février et mars ont été bien animés par plusieurs rencontres auxquelles de nombreux habitants de notre village et des villages environnants étaient heureux de participer.



Le 3 février, concours de belote animé par le Sou des écoles.

Ils espéraient 40 doublettes et elles étaient au rendez vous, dans une ambiance conviviale et chaleureuse !



Le 25 février, les Bugnes de l'ASOB.

De gauche à droite, les « nouveaux » Vincent Bernaix et Christine Micoud co-présidents de la fusion ASOB/ Stade Châonnais, et Jean et Jacqueline Vittoz, anciens acteurs du basket burcinois.



Le 16 mars : Journée propre

60 kg de déchets ont été ramassés, surtout sur la route départementale.



Le 11 février, le Boudin de la chasse.

De gauche à droite : Alain Charvet, président de l'ACCA de Burcin, Yannick Neuder, député, Philippe Margnat, maire de Burcin. Ce n'est qu'en début d'après-midi que les membres de l'ACCA ont pu commencer à ranger après avoir épuisé toutes les victuailles !



C'est avec plaisir que les classes en 3 et 8 se sont réunies **le 3 mars** à la salle des fêtes. Pour agrémenter notre journée, un bon repas nous était servi par le restaurant St-Hubert. Merci à tous.



Le 19 mars au Monument aux morts :

La cérémonie en mémoire de la guerre d'Algérie avec les anciens combattants et leurs enfants.

Le cimetière... de l'ancien au nouveau...

L'agrandissement du cimetière devenait urgent. Depuis quelques temps, plus aucune place n'était disponible.

Son extension est maintenant terminée. Elle a été réalisée en respectant toutes les règles, mais aussi en cherchant à ce qu'il soit plat, et à ce que ses murs s'intègrent bien avec l'ancien : crépi, tuiles, portail. Quelques points de sa réglementation sont à revoir avant que les concessions puissent être proposées.



Mais depuis quand le cimetière existe-t-il sur cette colline du Mollard, non loin des pins ? ...

Ce moment de changement nous a donné l'envie d'en savoir un peu plus sur son histoire.

« Jusqu'au milieu du XIXème siècle, le cimetière de Burcin était situé autour de l'église. Il semble qu'au début des années 1700, il a été frappé d'interdit, obligeant le curé à inhumer les morts au cimetière d'Oyeu. L'évêque ou son représentant, en tournée pastorale, avait du juger le cimetière autour de l'église « indécent » parce que mal clos » (1).

Certains anciens sont témoins de l'existence de ce cimetière : Bernard Rivat, par exemple, se rappelle que, lors de travaux de réfection autour de l'église, il leur arrivait de trouver des ossements; de même pour l'ancien curé de Burcin, « le père Jules », lorsqu'il faisait son jardin, à la cure.

« En 1849, le Conseil municipal, avec son maire Amédée Vittoz, expose la nécessité de construire un nouveau cimetière. Le 16 janvier 1853, Gabriel Vallet-des-Rives (2), son fils Ernest et sa fille Claire, font donation chez Maître Gallois, notaire à Châbons, d'une parcelle de 12 ares sur les hauteurs au lieu-dit Le Mollard pour servir de cimetière à la commune » (1). Cette parcelle, plus grande que le cimetière a permis d'accueillir l'agrandissement d'aujourd'hui.

L'ancien cimetière, avec ses 216 concessions, a été suffisant pour le village pour une durée de 170 ans ! Et le nouveau contient 55 concessions.

Ci-contre, la tombe Vallet des Rives, située dans le coin sud (en haut à gauche), conservée par la commune en signe de reconnaissance pour cette donation, bien que cette famille ne réside plus dans la région ou se soit éteinte. Probablement, cette tombe a été une des premières sur ce site, car la mort de Dame Jeanne Paule de Bonafos de la Tour, veuve de J.E. Vallet des Rives, est datée de 1846.



(1) Notes transmises par Lionel Dieu.

(2) La maison des Vallet des Rives est devenue la maison Paturle.